

A2 INVEST

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Société en liquidation

au capital social de 1000 €

5 ALLEE AUGUSTE RENOIR 92300 LEVALLOIS-PERRET

RCS NANTERRE 884998576

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 31/12/2021

M. Arthur ASSOUS,

agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

L'Associé Unique après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et des comptes définitifs de la liquidation, approuve le rapport et les comptes tels que présentés, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Décision 2

L'Associé Unique approuve le projet de répartition de l'actif net de liquidation proposé par le Liquidateur dans son rapport, après constatation qu'il est conforme aux dispositions statutaires.

Le montant de l'actif net de liquidation, d'un montant de 700 euros, est insuffisant pour rembourser le capital social, d'un montant de 1000 euros. Il est attribué à l'associé unique pour remboursement partiel de son apport.

Le mali de liquidation est de : -300 euros.

La répartition des sommes revenant aux ayants droits sera effectuée par les soins du Liquidateur, dans les plus brefs délais et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date des présentes, condition sous laquelle il est décidé de décharger définitivement le Liquidateur de sa mission.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Décision 3

L'Associé Unique en conséquence des décisions qui précèdent, prononce la clôture des opérations de liquidation.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Décision 4

Arthur Assous

✓ Certified by  yousign

M. Arthur ASSOUS, Associé Unique

Arthur Assous

✓ Certified by  yousign

M. Arthur ASSOUS, Liquidateur